

Vendredi 16 décembre, les élus communautaires se sont réunis en conseil.

Retour sur quelques délibérations adoptées.

1- Budget 2023 : maîtrise et ambitions

Après le vote des orientations budgétaires lors du dernier conseil, les élus ont acté le budget primitif qui s'élève pour 2023 à 205 M€. Si la collectivité doit elle aussi faire face à l'inflation, sa gestion maîtrisée des coûts de fonctionnement et ce sans altération des services rendus au public, lui permet de poursuivre ses investissements structurants et ambitieux (voir cidessous). « La bonne santé financière de la communauté de communes, portée notamment par le dynamisme économique actuel du territoire permet à celle-ci de financer les nombreuses politiques publiques menées, avec le souci d'un haut niveau de service, sans augmenter les taux des taxes qu'elle prélève », indique Claude Benoît, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'égalité entre les femmes et les hommes et des finances. A l'unanimité, les élus ont donc acté le maintien des taux de Cotisation Foncière des Entreprises, taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Cette gestion maîtrisée lui permet également d'envisager plusieurs recrutements qui lui permettront d'assurer un service public de qualité, au plus proche des habitants et ce dans différents domaines : enfance jeunesse et parentalité, eau et assainissement. En parallèle, afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants du territoire, les tarifs des différents équipements communautaires n'augmenteront pas pour 2023.

2- Un Plan Pluriannuel d'Investissement actualisé

Le Grésivaudan a souhaité formaliser la programmation de ses investissements en adoptant en 2021 un Plan Pluriannuel d'Investissement. Document de prospection, c'est aussi un document de pilotage annuel, par nature évolutif. Il offre une vision globale par politique publique, transparente et accessible, à même de mettre en avant les actions de la collectivité et d'en améliorer la lisibilité. A l'heure du vote du budget, le PPI nécessite une actualisation au vu des réalisations effectuées en 2022 (multi-accueils à Allevard et Les Adrets, rénovation énergétique du gymnase de St-Ismier, finalisation des travaux du musée d'Allevard-Les-Bains, 2 nouveaux réservoirs d'eau potable, 20 projets sur 11 communes de moins de 1 500 habitants aidées dans le cadre du fond de solidarité, ...). Pour 2023, les élus ont donc acté via le PPI, une priorisation des opérations d'entretien et de rénovation thermique des bâtiments dans le cadre du Décret Tertiaire* qui cible une quinzaine d'équipements intercommunaux. Afin de prioriser au mieux les opérations de rénovation thermique qui restent à réaliser, un diagnostic global de tous les patrimoines non étudiés a été lancé fin 2022 – coût 150 000 € HT – pour une restitution au premier semestre 2023.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur <u>www.le-gresivaudan.fr/conseil</u> **Suivez le conseil communautaire** en direct ou en replay sur YouTube.

Ce diagnostic global permettra de définir un schéma directeur énergétique sur les patrimoines communautaires les plus énergivores, avec une approche financière précise. Ainsi, les prochaines réhabilitations thermiques, qui feront suite à celles en cours ou déjà soldée (gymnase Saint-Ismier, gymnase Lionel Terray, gymnase Cucot à Pontcharra, EHPAD Belle Vallée à Froges, Atelier Numérique à Montbonnot, Lycée du Bréda à Allevard) pourraient être les suivantes d'ici la fin de mandat : le boulodrome à Villard-Bonnot, les gymnases Pierre Aiguille au Touvet, Frison Roche à Villard-Bonnot et Simone de Beauvoir à Crolles et la pépinière d'entreprises Eurékalp Saint Vincent de Mercuze.

*Découlant de la loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), il impose une réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français. Sont concernés les propriétaires et gestionnaires de bâtiments ou ensembles de bâtiments de + de $1000 \, \text{m}^2$.

3- Eau et assainissement : nouvelle structuration des tarifs pour une facturation plus juste en 2023

Depuis le transfert de compétence en 2018, la communauté de communes s'est mobilisée pour assurer la continuité de service avec un objectif d'harmonisation, tout en affirmant le principe d'équité des usagers devant le service public. « Lors du mandat précèdent, les tarifs ont été votés dans une volonté de convergence et afin de répondre aux besoins de financement d'investissements importants. Ces tarifs ont eu un fort impact sur certains foyers, notamment les familles nombreuses, qui ont, à multiples reprises, fait connaître leurs difficultés et mécontentement. Une première décision significative a été rendue en 2022 avec la baisse de la part variable de l'assainissement de 16%. La communauté de communes s'est engagée à poursuivre ce travail sur l'eau potable et en particulier la structuration de la facture », précise François Bernigaud, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement. C'est le résultat de ce travail de fond qui a été proposé au vote. La première tranche de consommation sera désormais comprise entre 0 et 150 m3, ce qui concerne environ 86% des abonnés. Cette nouvelle structuration a pour conséquence une baisse de plus de 28 € par an sur la base de la consommation annuelle pour les usagers en régie.

4- Encourager les jeunes à passer le BAFA

Pour pouvoir accueillir les jeunes en centres de loisirs, les animateurs doivent être titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). La règlementation en vigueur impose un minimum de 50% de diplômés BAFA et jusqu'à 50% de stagiaires BAFA sur l'effectif global. «Fort de ses 44 accueils de loisirs, le territoire du Grésivaudan fait face depuis plusieurs années à une pénurie d'animateurs ; la cause notamment au coût de la formation (entre 550 et 980€), qui freine les personnes motivées. Sur ces dernières années, les ¾ des formations ont été annulées faute de participants », indique Françoise Midali, Vice-Présidente en charge des Solidarités et lien social. Pour pallier cette difficulté, les élus ont adopté lors de ce conseil une nouvelle tarification, beaucoup plus incitative à partir du 1er janvier 2023. Pour accéder à la formation de base, un habitant du Grésivaudan n'aura à débourser que 92€ qui seront remboursés par la CAF et l'approfondissement sera désormais gratuit ; ce qui revient à une prise en charge totale. Le BAFA est également ouvert aux agents publics. Ces derniers n'auront rien à débourser s'ils sont issus d'une collectivité du territoire. Un effort est également fait à l'attention des personnes extérieures au territoire avec un coût de formation fixé 440€ (base + approfondissement). Pour la communauté de communes, à la recherche de 40 animateurs en 2023 pour le territoire, le coût de l'opération est estimé entre 22 000 € et 31 000 €/an selon le profil des inscrits.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur <u>www.le-gresivaudan.fr/conseil</u> **Suivez le conseil communautaire** en direct ou en replay sur YouTube.

5- Extension de la ZAE des Fontaines

En préambule, Cyril Menon directeur des opérations industrielles de SOITEC est venu présenter l'activité de SOITEC et surtout ses projets de développements qui nécessitent de l'espace foncier.

« SOITEC connaît un fort développement depuis maintenant 5 ans. Le nombre de collaborateurs a doublé sur le site de Bernin. Nous travaillons sur des nouveaux produits, nous visons de nouveaux marchés dans le domaine de la transition énergétique et plus particulièrement en ce qui concerne les mobilités électriques. L'objectif: proposer des batteries qui se rechargeront plus rapidement et qui permettront de gagner en autonomie. Pour cela, nous pouvons compter sur Bernin 4, notre nouveau bâtiment qui est aujourd'hui hors d'eau hors d'air. Nous réfléchissions d'ores et déjà à la suite car SOITEC n'a pas fini de se développer. »

« Nous sommes au carrefour de deux mondes, le public et le privé, qui œuvrent ensemble dans l'intérêt général pour le Grésivaudan mais aussi au niveau national et international. Il faut donc que ces grands industriels puissent se développer sur notre territoire. Et bien évidemment nous travaillons de facon transversale car qui dit agrandissement de sites industriels, dit besoin de logements mais aussi adaptation des réseaux d'eau, de la mobilité notamment via le RER Grenoblois... » précise Henri Baile, Président de la communauté de communes. «L'objectif est bien de répondre aux besoins des industriels au sens large : les deux fleurons de notre territoire mais aussi les nombreux sous-traitants », précise Jean-François Clappaz Vice-Président en charge de l'économie et du développement industriel. C'est la raison d'être de cette délibération. La communauté de communes et la commune de Bernin partagent l'ambition d'une extension de la zone d'activités économiques du Parc des Fontaines qui constitue l'un des deux grands projets stratégiques de développement économique de la communauté de communes. Cette extension relève d'enjeux nationaux voire européens, car destinée notamment au maintien et à l'accueil d'entreprises de la filière des micro-nanotechnologies dans une logique d'écosystème industriel. Le périmètre d'extension du Parc des Fontaines concernerait une superficie de 11.2 hectares et nécessite de mobiliser une ingénierie et des ressources afin de lancer et suivre l'ensemble des procédures administratives et des travaux envisagés (déclaration d'utilité publique, études, autorisation environnementale, autorisation d'urbanisme, marchés publics, travaux VRD, etc.). Une telle opération d'aménagement est complexe. La communauté de communes ne disposant pas de ces moyens, les élus ont décidé de confier la réalisation de ce projet à la SPL Isère Aménagement. Il a d'ailleurs été rappelé qu'un partenariat entre la communauté de communes et la SPL existe déjà et que Le Grésivaudan qui est rentré dans son capital en septembre 2018, siège dans ses instances. Au regard de la règlementation et des statuts de la SPL Isère Aménagement, un contrat sans mise en concurrence préalable peut donc être signé afin de concéder à la SPL la réalisation de l'extension de la zone d'activités économiques du Parc des Fontaines.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur <u>www.le-gresivaudan.fr/conseil</u> **Suivez le conseil communautaire** en direct ou en replay sur <u>YouTube</u>.